



## **De l'éducation normalienne à l'éducation nouvelle: un grain de sable dans la tradition**

### **L'expérience de la cogestion à l'Ecole normale des instituteurs de Sion (Valais, Suisse) 1966-1974<sup>1</sup>**

**Danièle PERISSET BAGNOUD<sup>2</sup>**

HEP-VS et Universités de Genève et de Lausanne, Suisse

Cet article décrit les conditions dans lesquelles l'expérience de la cogestion, inspirée des principes du pédagogue britannique Neill, a marqué l'histoire de l'Ecole normale des instituteurs de Sion (Valais, Suisse). L'expérience a d'abord été soutenue par le monde politique afin de redonner de la vigueur à l'institution déclinante. Mais, de par la rupture qu'il introduisait par rapport aux normes d'une formation normalienne traditionnelle (autonomie et responsabilité vs obéissance et loyauté à l'autorité), le dispositif éducatif a rapidement suscité les réactions les plus vives et, finalement, son désaveu de la part des autorités politiques cantonales. Le départ à la retraite du directeur Truffer, initiateur de l'expérience, a permis la restauration d'un climat convenant davantage aux objectifs normaliens traditionnels assignés à l'institution.

#### **Un contexte politique traditionnel prégnant**

A propos de l'Ecole normale en France, la sociologue Y. Delsaut (1992) écrit :

*Ecole normale, c'est-à-dire institution modèle, servant de règle, d'étalon, de certificateur de compétence; mais aussi institution justifiée, autorisée, qui correspond à l'ordre logique, et, par là, opposée à l'expérimental et à l'exceptionnel [...], invulnérable non pas réellement aux progrès de la science pédagogique mais aux transformations sociales qui les rendaient possibles et nécessaires (p. 6).*

Les travaux que nous avons menés sur l'histoire longue des Ecoles normales du Valais (Périsset Bagnoud, 2003) confirment le propos. Ainsi, malgré les aspirations éducatives affichées par les pédagogues novateurs porteurs du projet qui y a été développé dans les années 1960, il

1. Les données développées dans cet article sont issues des recherches effectuées pour notre thèse publiée (Périsset Bagnoud, 2003). Pour la période considérée, se référer au chapitre 8 dont de brefs extraits ont été repris ici : Le temps des turbulences (1964-1974), pp. 307-342. Le contenu de cet article a en outre fait l'objet d'une communication au congrès international ISCHE 26 « L'éducation nouvelle : genèse et métamorphoses », Genève, 14-17 juillet 2004.

2. Contact : danièle.perisset@hepvs.ch



est fondé de douter du fait que, du point de vue politique, l'expérience pédagogique qui a eu lieu l'Ecole normale des instituteurs (ENC) de Sion (Valais, Suisse) ait pu y trouver un terrain favorable à un développement à long terme, ceci en raison du réel changement paradigmatique induit, celui qui passe d'une Ecole normale fondée sur la tradition telle que la définit Delsaut à une formation ouverte sur la liberté et la responsabilité individuelle telle que prônée par le mouvement de l'éducation nouvelle et par Neill (1970/1992) en particulier. Car l'étude des archives et l'analyse socio-politique des Ecoles normales du Valais montrent que ces institutions sont bien nées de la tradition normative conservatrice et du désir politique d'en assurer la pérennité; c'est dans ce sens qu'elles se sont développées et ont reçu un indéfectible soutien politique. L'histoire de l'école publique de ce pays alpin est, comme ailleurs, d'abord une histoire sociale, fortement marquée par l'idéologie du gouvernement qui l'organise, la finance et la surveille de près. Ainsi, les luttes concernant l'enseignement mutuel (Gagliardi & Luy, 1988), au début du 19<sup>e</sup> siècle, embrasent ici aussi les ferveurs politiques. Elles aboutissent, en 1828, à la première tentative de législation et d'organisation de l'école publique et de la formation des enseignants à qui cette école du peuple sera confiée. L'idéologie conservatrice catholique, portée par des acteurs indéfectiblement loyaux au Vatican et à ses enseignements, va y imprimer profondément et durablement sa marque, colorant l'instruction publique au moins jusqu'à l'avènement localement avéré de la modernité dans la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. L'Ecole normale, instrument par excellence de la diffusion de cette idéologie, y participe pleinement. Ses directeurs (Ecole normale pour les jeunes gens) et directrices (Ecole normale pour les jeunes filles) sont religieux. Les plus hautes instances gouvernantes ont soigneusement choisi les congrégations à qui cette responsabilité allait être confiée. Depuis leur installation respective (les Marianistes en 1846 chez les jeunes gens, les Ursulines en 1901 chez les jeunes filles), il est difficile de dire si ce sont les intérêts de l'Etat ou ceux des religieuses et religieux qui orientent les choix institutionnels, tant est parfaite leur concomitance et assurée la convergence des points de vue quant aux moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Tout est pensé et défini en vue de l'éducation selon les préceptes de l'idéal chrétien : les contenus d'enseignement sont profondément marqués par la doctrine catholique romaine (les Encycliques notamment), comme leur structuration et les méthodes pédagogiques restent basées sur l'obéissance à l'autorité et le respect de la hiérarchie civile et religieuse en cohérence avec ce contexte social et politique. Trop pauvre pour éditer ses propres ouvrages, le canton emprunte ceux de régions idéologiquement parentes. Les éditions privées de France ou de Belgique fournissent le matériel nécessaire à l'enseignement et à la formation pédagogique. Fermement attaché à l'éducation des âmes sur laquelle doit se baser toute instruction convenablement ajustée à la mission assignée par la Providence, le dispositif de formation des jeunes recrutés dès la fin de l'école obligatoire – « cire molle » que peuvent pétrir leurs éducateurs –



impose l'internat obligatoire où les normaliennes et normaliens, comme leurs pairs d'autres contrées occidentales, sont tenus d'observer les règles disciplinaires conventuelles.

Le contexte politique, dès lors, n'est pas *a priori* favorable à la pénétration des idées de l'éducation nouvelle. La partition de l'Europe, après la Seconde guerre, et les années de guerre froide confirment les craintes exprimées dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle face au « diable rouge » qui ne saurait fait bon ménage avec le bon Dieu dont se réclament les gouvernements valaisans successifs.

Du côté de certains professionnels valaisans cependant, de nouvelles idées pédagogiques font timidement leur chemin. Ainsi, du côté de l'École normale des institutrices, ce sont les préceptes de Maria Montessori qui séduisent la religieuse directrice de l'établissement et qui vont s'imposer, dans leur forme orthodoxe, pour la formation des institutrices se destinant à l'enseignement dans les classes enfantines (enfants de 4 et 5 ans) des années 1930 jusque dans les années 1970, lorsqu'ils seront remplacés par les contenus proposés par la commission de coordination de Suisse romande (CIRCE I). La formation des enseignantes et enseignants se destinant aux degrés primaires demeure pourtant traditionnelle dans les deux Ecoles normales. Chez les « garçons » (ENG), les concepts de la pédagogie de la congrégation catholique des Frères de Marie (Hoffer, 1957) font office de référence incontestée. Une conception traditionnelle et rurale du rôle de l'instituteur reste dominante (voir le rapport du Directeur R. Lorétan, 1955), attestée par la persistance de l'organisation du cours agricole de six mois qui clôt la formation depuis la création du cours annuel de l'École normale au 19<sup>e</sup> siècle. Les changements sociaux survenus dans années 1960 accélèrent l'évolution des idéaux et nécessités pédagogiques. Bien qu'y ayant longtemps résisté, le Valais ne peut rester à l'écart du mouvement. Sa participation au concert international de l'évolution va notamment se concrétiser à l'École normale des instituteurs lorsque l'institution est totalement réorganisée autour de l'expérience novatrice dite de la *cogestion*.

La présente contribution met en évidence le contexte politique de l'émergence de cette expérience pédagogique unique en Valais, les dispositifs mis en place pendant les huit ans qu'elle a duré, son évolution du point de vue des étudiants, des Marianistes, de la presse et du monde politique, les débats et polémiques qu'elle a suscité, son déclin, puis sa liquidation politique et son héritage symbolique dans le contexte spécifique d'une région qui soutient, à travers les siècles, des valeurs politiques fortement liées aux valeurs religieuses.

## **Des raisons qui font envisager un changement**

Le Valais des années 1960 est sans doute devenu économiquement moderne. Un certain mieux-être matériel l'a gagné, chacun souhaite profiter du confort qui semble à portée de main. Les milieux économiques



ont obtenu une réforme fondamentale de la législation scolaire. Les traditionnelles valeurs sociales catholiques – zèle, piété, obéissance et modestie – ont cédé le pas aux valeurs individuelles. Les familles réclament désormais leur part de responsabilité dans l'éducation de leurs enfants, ne la déléguant plus sans contestation aux autorités religieuses ni à l'institution scolaire. Les normaliens sont eux aussi touchés par ces changements de mentalité. Dans son rapport de gestion pour l'année 1964/1965 (AEV, 4150–8/475), le directeur Lorétan dresse un bilan pessimiste de l'état général de l'Ecole. Du côté des étudiants, malgré leur travail et leur bonne conduite, de l'avis « à peu près général des professeurs », le niveau intellectuel serait en baisse. Le besoin d'un programme revu et adapté se ferait sentir. Les stages n'ont pas apporté les effets escomptés, notamment en raison de « l'esprit un peu superficiel des élèves cette année » et pour d'autres raisons encore, notamment administratives.

Si une prolongation des études pourrait être envisagée, comme elle l'est à chaque fois qu'une difficulté à atteindre les objectifs de formation est constatée, une transformation structurelle plus importante dans le contexte de l'orientation politique de l'institution l'est aussi. En effet, la suppression du cours agricole, ce fleuron de la formation des instituteurs traditionnels, est envisagée, due notamment au peu de sérieux qu'y mettent désormais les futurs enseignants et la trop grande liberté dont ils jouissent dans l'internat annexe qui échappe à la surveillance des Marianistes. D'autres indicateurs de la mutation sociale en cours se font sentir. Ainsi, la sélection des candidats devient problématique (comment s'assurer de la moralité des jeunes gens recrutés et de la décence de leur comportement au quotidien si le contrôle social se relâche et tolère les débordements de la jeunesse ?). Trop peu de candidats de qualité se présentent et la sélection jusque là en vigueur, notamment lors de l'examen d'entrée, en pâtit. Alors que les Marianistes ont toujours géré indépendamment les flux d'étudiants et leur sélection scolaire, les parents, appuyés par des avocats et des députés, font à présent pression et défendent farouchement des droits d'exception jamais encore revendiqués. D'autre part, la question des loisirs des normaliens désœuvrés rend difficile la gestion de l'internat, toujours obligatoire.

Le directeur Lorétan, démissionnaire, pousse le gouvernement à encourager des adaptations qui permettraient à l'Ecole normale « une saine évolution ».

## Une (r)-évolution à l'ENG

Les autorités pédagogiques et politiques ont du mal à décoder l'évolution sociale et ses conséquences. Les attitudes traditionnelles, empreintes de respect face aux autorités civiles et religieuses comme vis-à-vis de toute forme de hiérarchie, n'ont plus cours. Le gouvernement tient fortement à l'Ecole normale des instituteurs et à son influence tradi-



tionnelle. Espérant sans doute qu'il redresserait la barre, le gouvernement semble immédiatement encourager le successeur du Père Lorétan, l'Abbé Truffer, docteur en théologie, nommé en 1966, à rénover l'institution (*Echo normalien*, 7, 1966, p. 2).

Si le gouvernement souhaitait introduire de l'innovation dans la vénérable institution, le choix est bon. Le constat de ce Valaisan de retour au pays est encore plus sévère que le bilan posé prédécesseur : l'école est bien trop traditionnelle à son goût. Elle ressemble, nous avoue-t-il lors d'un entretien, à « une espèce de lycée français du temps de Napoléon plutôt qu'à une Ecole normale de notre époque ». Passionné de pédagogie, il s'intéresse de près aux idées nouvelles, à Claparède, aux expériences de cogestion menées en Suisse-alsacienne, à Zoug et à Saint-Gall. Par l'université de Fribourg, il a connaissance des expériences anglaises de Summerhill (Neill, 1970/1992). C'est qu'en Valais, les propositions de l'Education nouvelle ont reçu peu d'écho dans l'entre-deux guerres alors qu'ailleurs elles fleurissent (Hameline, 2002; Hofstetter & Schneuwly, 2006); et si, comme nous l'avons mentionné plus haut, les travaux de Maria Montessori y ont reçu un bon accueil, les qualités religieuses de la pédagogue et médecin n'y sont sans doute pas pour rien. Les travaux des autres ténors de l'éducation nouvelle (Ferrière ou Freinet notamment) ont eu peu d'échos dans les années 1950-1960, et ceux qu'ils rencontrent le sont souvent auprès d'enseignants formés dans d'autres cantons. Les expériences britanniques de Neill n'ont même pas eu cette chance et sont restées confidentielles en Valais. Les propositions du pédagogue anglais sont franchement novatrices. Elles seront menées pendant huit ans à partir de 1966 et vont porter sur les trois domaines qui composent l'essence même de la structure curriculaire de l'institution : l'internat, le *plan d'études* de formation et le cours agricole.

#### ***A l'internat, les normaliens expérimentent la cogestion***

La réforme de l'internat est prioritaire. Souhaitant rompre avec un long passé conventuel, l'Abbé Truffer, de concert avec quelques professeurs, le réorganise complètement. S'appuyant sur l'obligation faite aux normaliens d'être internes, il lance « l'innovation **courageuse** »<sup>3</sup> de la **cogestion**<sup>4</sup>, clé de voûte du processus de formation personnelle des futurs instituteurs et directement inspirée des expériences de *self-government* (Hameline, 2002, p. 150) depuis longtemps menées ailleurs.

Les normaliens sont constitués en une communauté dont l'esprit et le but restent intimement liés à la formation pédagogique qu'ils sont en train d'acquérir. Il leur faut entrer dans les perspectives de l'éducation d'aujourd'hui, motiver les élèves pour une participation et une cogestion de l'école qui devient leur, tout en maintenant de hautes exigences intellec-

3. Titre de l'*Echo normalien*, 12, 1968.

4. Lire à ce propos : Biollaz, 1974; *Echo normalien*, 12, 1968; *Echo normalien*, 30, no spécial, 1974; Truffer, 1972.



tuelles. L'organisation, détaillée dans une charte, est à la fois hiérarchique et démocratique. Les étudiants élisent un comité soutenu par diverses instances telles l'assemblée de toute la communauté, les groupes de base et le tribunal des élèves. Chacun est renvoyé à ses droits et devoirs (*Constitution de la communauté des normaliens*. AEV, 4150-1988/4 vol. 1). La procédure expérimentée laisse peu de place au hasard.

Alors que cette structure est fondamentalement nouvelle et rompt d'avec le passé de zèle et soumission contrainte des normaliens, le Département de l'Instruction publique (DIP) soutient les débuts de l'expérience. Il se félicite du « droit introduit à l'auto-direction à l'Ecole normale des garçons [qui] semble faire ses preuves » (RG CE, DIP, 1968, p. 144). Le chef du DIP fait même part personnellement aux Marianistes de sa satisfaction et de son optimisme quant aux fruits que l'expérience portera et à la justification qu'elle apportera au maintien de l'obligation toujours en vigueur qu'ont les normaliens d'être internes :

*L'expérience que vous avez eue le lucide courage de tenter réussira certainement. Le sens, la portée et l'efficacité de la vie communautaire apporteront ainsi la justification que d'aucuns refusent depuis assez longtemps à l'internat (Lettre du 1.3.1967. Citée dans l'Echo normalien, 30, n° spécial, 1974).*

La presse locale, qui se réclame ouvertement de l'obéissance catholique, se fait également l'écho enthousiaste de l'**innovation**<sup>5</sup>. Il est vrai que, en 1968, suite aux manifestations des étudiants parisiens, l'expérience de la cogestion initiée deux ans auparavant paraît offrir une réponse aux revendications qui pourraient aussi surgir en Valais, dans une ambiance sereine et franche :

*Quelle surprise ! Un événement inattendu ! Avec une sérénité d'esprit rarement rencontrée chez les élèves, avec une franchise absolue, tous les problèmes étaient abordés. Ce que réclament à cor et à cri les étudiants d'ailleurs est réalisé ici le plus simplement du monde. Chacun s'engage et assume ses responsabilités (Nouvelliste du 21.6.68, p. 18).*

Fidèle à son esprit d'ouverture, le directeur ne cesse de vouloir améliorer le système. En 1974 encore, une enquête auprès des étudiants met en évidence la satisfaction que ces derniers en retirent et les aménagements qu'ils proposent d'y apporter et qui sont introduites dans la charte lors de sa **révision**<sup>6</sup>. La conjonction des prérogatives de l'Etat, dont dépendent les programmes d'étude et leur surveillance, et de celles de l'initiative privée des Marianistes, soit la gestion de l'internat, permet, de l'avis du directeur, de maintenir « un sage équilibre, de réaliser des progrès

5. Coupure de presse du *Nouvelliste* du 21.6.68, p. 18. Annotée par un Marianiste: « EN, coresponsabilité, révolution historique de l'EN. 1966-1974 ». AEV, 4150-1988/4, vol. 1. Voir aussi: Feuille d'Avis du Valais, 15.3.1967, p. 22. AEV, 4150-1988/4, vol. 1.

6. *Organes et culture de l'ENG*, par le président M. Farquet. Corrigé par le dir. Truffer. AEV, 4150-1988/4 vol. 1.



dans la sûreté, [afin de] compenser la rapidité des innovations et le nombre des expériences de la pédagogie actuelle ». Il est vrai que, avec cette expérience, l'institution de formation des instituteurs s'est approchée très près des expériences professionnelles les plus pointues, tournant le dos à la tradition éducative catholique conservatrice, et ceci avec l'accord apparent du gouvernement.

Poursuivant son œuvre, les réformes du directeur Truffer vont gagner les programmes de formation, sous le contrôle légal de l'Etat. Ils vont eux aussi connaître un développement les éloignant quelque peu des plans d'études traditionnels en vigueur jusqu'ici, plans d'études qui mêlaient sciemment la formation disciplinaire et culturelle générale à la formation pédagogique et professionnelle.

### **Deux cycles pour apprendre**

La double vocation de l'Ecole normale – formation générale et formation professionnelle intégrées – ne satisfait pas le directeur de l'institution. Dans le sens des réflexions menées avec les directeurs d'Ecoles normales de Suisse et qui vont aboutir au rapport fédéral LEMO (CDIP, 1976), une répartition sur deux cycles (voie dite *fractionnée*) semble plus appropriée aux enjeux contemporains de formation des enseignants. En 1968, le Conseil d'Etat donne son aval au projet qualifié alors de « novateur et moderne » (Décision du CE, 28.6.1968. AEV, 4150-8/482 et 1993/38 vol. 19). La conjoncture en matière d'emploi soutient l'innovation puisque cette structure faciliterait l'intégration d'élèves venus d'autres établissements du degré secondaire, favorisant le recrutement en ces années de pénurie. L'influence de l'Abbé Truffer est certaine puisque l'argumentation officielle reprend quasiment mot pour mot la sienne alors que le projet est fermement combattu par la directrice de l'Ecole normale des institutrices, garante de la pérennité de la vocation traditionnelle de l'institution (Séance de la CCEPM, 14.3.1968. AEV, 4150-1993/38 vol. 19).

La répartition annuelle des disciplines est revue. Sur les cinq années de formation, les trois premières sont consacrées essentiellement à la formation générale. Les contenus de formation des quatrième et cinquième années ne négligent pas les branches générales mais insistent sur la formation psychopédagogique des candidats à l'enseignement. Les parcours de formation sont individualisés pour autant qu'assez d'élèves

---

7. Ces cours ne figurent pas dans le descriptif des matières enseignées en 1968/1969. Echo normalien, juin 1968, 12, 8. Admettre le principe d'un tel enseignement n'a pas été sans mal. Dans un premier temps, le DIP a refusé: « Cinq normaliens de cinquième ont échoué dans leur épreuve d'orthographe. D'autre part, cette approche bien timide de la langue ne manquerait pas d'aiguiller les élèves instituteurs vers le commerce, les affaires et non vers la carrière d'éducateur. [...] Il vaudrait mieux faire en sorte qu'ils connaissent toujours mieux une seconde langue nationale ». Rapport d'octobre 1966, à propos de l'introduction de l'enseignement de l'anglais à l'ENG. AEV, 4150-8/482. En 1974, l'introduction de l'anglais est explicitement mentionnée à l'ENG. AEV, 4150-1988/4 vol. 18.



s'inscrivent dans les options proposées. D'autres concessions à la modernité sont faites, telle l'organisation, très contestée par le Département, de cours facultatifs d'anglais<sup>7</sup> ou d'italien, branches déclarées longtemps peu utiles à l'instituteur. Le plan d'études offert par l'École normale est devenu complexe : pas moins de vingt-sept domaines différents – de la comptabilité à la philosophie, en passant par l'hygiène, la formation cinématographique, le piano, la sociologie et autres branches ordinaires – sont abordés au cours des cinq ans d'études, formations générale et professionnelle confondues (*Echo normalien*, 12, 1968, pp. 2-11).

La pratique de la formation professionnelle est concrétisée sur le terrain des classes dites *d'application*. En 1969, le directeur obtient que tous les degrés de la scolarité primaire y soient représentés (Lettre du 12.3.1970. AEV, 4150-8/482). En 1970, les maîtres de ces classes modèles se voient confier une tâche de formation dans l'institution : ils sont en effet engagés à donner plusieurs heures hebdomadaires directement aux normaliens, soit lors de leçons données en salle de cours, soit dans leur classe, en présence des enfants (Lettre du 12.3.1970. AEV, 4150-8/482).

Lucide, modeste et non dénué d'humour, le directeur avoue pourtant ne pas attendre de miracle de cette nouvelle organisation, par définition imparfaite. Pour lui, il s'agit seulement d'une contribution à l'évolution de la formation intellectuelle des instituteurs du pays (*Echo normalien*, 12, 1968, 11). Mais en renforçant la formation professionnelle des instituteurs, et en puisant ses procédures dans le champ de la recherche expérimentale, n'éloigne-t-il pas insensiblement l'École normale de la mission initialement confiée par le politique ? La dernière de ses interventions dans la réforme qu'il entreprend à l'École normale des instituteurs, soit la suppression du cours agricole, montre combien son idéal éducatif n'est pas celui que l'Etat a traditionnellement confié à l'institution.

### ***Une vocation qui n'est plus agricole***

Au début des années 1950, le cours agricole des instituteurs symbolise toujours une vocation politique incontournable, image d'une « autre défense nationale » (Crettol, 1951). En 1966, la pertinence du maintien de ce cours et son éventuel remplacement sont sérieusement discutés (Rapport sur le *Cours de connaissance pratique du Valais*. 3 mai 1969. AEV, 4150-7/38). La modernité n'a plus que faire des enseignants agriculteurs, alors que les industries nouvellement installées dans le canton, et que le gouvernement soutient, réclament des savoirs désormais liés aux sciences et aux techniques. Le désintérêt des étudiants qui ne sont plus exclusivement issus des milieux ruraux et n'en seront plus les conseillers avisés (PV de la séance du 9.3.1967. AEV, 4150-7/3e), le peu d'intérêt accordé par les dirigeants de l'École normale, la pénurie de personnel sont autant de facteurs qui encouragent les responsables du DIP à s'ouvrir aux propositions novatrices (*Suppression du cours agricole* [...]. 24.11.1966. AEV, 4150-7/3e).



Pour le directeur de l'Ecole normale des instituteurs, fervent partisan d'une instruction ouverte et pointue, un trimestre tout entier consacré à l'agriculture représente une disproportion manifeste à l'heure où il devient de plus en plus difficile de satisfaire aux exigences des programmes : l'aspect professionnel de la formation doit à présent primer sur les considérations relatives à la pérennité d'un certain ordre social. La disparition par étapes du cours agricole, en adéquation avec la transformation que vit la structure sociale valaisanne, est désormais admise par les autorités politiques. En 1967, le cours traditionnel donne la priorité aux « problèmes économiques, les questions purement techniques passant au second plan ». Des conférenciers sont appelés afin de traiter de questions se rapportant à la santé publique, aux travaux publics, aux finances cantonales, au tourisme, à l'industrie, au commerce, aux institutions sociales et à l'instruction publique (Lettre du 16.5.1967. Voir aussi l'horaire hebdomadaire et le programme très détaillé que joint à ce descriptif le directeur de l'école de Châteauneuf. AEV, 4150-7/3e). En février 1969, le cours agricole est finalement supprimé. Il est remplacé par un « Cours de connaissance pratique du Valais » de trois semaines, suivi par les élèves de quatrième année (*Suppression du cours agricole et remplacement [...]*. Sion, le 4.2.1969. AEV, 4150-1993/38 vol. 19).

Le paysan est devenu un spécialiste qualifié et l'instituteur, professionnel, doit désormais vouer tout son temps aux problèmes pédagogiques. Après avoir pendant plus d'un siècle enraciné les instituteurs dans la société rurale du canton, le cours agricole de l'Ecole normale n'a plus de raisons sociales ou politiques de perdurer. En trois ans seulement, le directeur Truffer aura réussi à révolutionner le terrain terriblement traditionnel de la formation des enseignants valaisans. Il aura imposé la voie fractionnée des études, mettant ainsi l'accent sur l'aspect professionnel de la formation, et aura sorti de leur léthargie traditionnelle deux structures extrêmement sensibles, soit l'internat que les principes idéaux de l'éducation nouvelle révolutionnent et le cours agricole que la nouvelle mission sociale professionnelle de l'instituteur rend caduc.

### **Vers le déclin et la liquidation de la cogestion**

Alors que, officiellement, l'arrivée de ces améliorations est chaleureusement saluée et encouragée, tout ne va pas pour le mieux dans ce monde porté par un très haut idéal de confiance en la jeunesse normalienne. Quelques Marianistes, certains étudiants puis la presse et des responsables politiques finissent par douter de leur bien-fondé, suscitant des débats et polémiques qui trahissent les enjeux symboliques et politiques supérieurs auxquels sont attachés les détracteurs de l'innovation.

En février 1970, un Marianiste exprime longuement son découragement (Lettre du 20.2.1970. AEV, 4150-1988/4 vol. 1). Pour lui, cette année constitue un véritable échec. Redresser la situation lui semble difficile. Sa propre communauté n'offre pas aux normaliens un front uni et des profes-



seurs semblent trop souvent dénigrer le système de la cogestion auprès des élèves. Ailleurs, des parents s'interrogent et écrivent au Département. La « libéralisation » de l'internat est vue par certains comme un mot « moderne, dans le vent ». Mais la tentation supplémentaire qu'elle offre aux faibles inquiète, et les Marianistes sont soupçonnés de ne pas en avoir mesuré tous les effets (Lettre au chef de service, à titre amical, d'un père d'élève. AEV, 4150-7/3b). Les anciens de la cogestion eux-mêmes sont critiques. Ainsi, cet ancien président du comité des normaliens, sitôt dans la vie active, fait à l'inspecteur de son arrondissement un « Rapport concernant l'Ecole normale » (Lettre du 3.10.1970. AEV, 4150-1987/35 vol. 63). Il y évalue la performance pédagogique de ses anciens professeurs, en les décrivant l'un après l'autre, après avoir dénoncé, sans les décrire cependant dans le détail, la déloyauté de certains élèves chargés de responsabilités vis-à-vis du système « d'autogestion ».

Le Département demande des éclaircissements aux Marianistes qui réfutent les accusations portées contre le système incriminé. Pour eux, le concept d'« autogestion » est malheureusement confondu avec celui de « cogestion » ou « participation ». Pourtant, la nuance est fondamentale. Dans le concept de cogestion, cette gestion est partagée entre professeurs et élèves. Dans l'autogestion, les étudiants se gèrent totalement eux-mêmes, sans référence ni intervention des professeurs. L'autogestion éducative signifie prise en charge de toutes les activités d'une communauté par cette communauté tout entière. Et, insistent-ils, « *il n'y a pas d'autogestion éducative à l'ENG* » (AEV, 4150-1993/38, vol. 18. Souligné dans le texte).

Si l'abolition du cours agricole ne laisse aucun regret et que la réforme curriculaire ne peut être remise en question du fait de la responsabilité étatique sur cet objet, l'évolution de l'internat dans la direction de la cogestion déstabilise durablement. Gérée par les Marianistes et par eux seuls, menée par un idéal éducatif qui contredit le destin traditionnel de l'instituteur, l'expérience de la cogestion et ses promoteurs pris personnellement à partie entrent, au début des années 1970, dans un contexte défavorable, et ceci de manière paradoxale puisque, industriellement et socialement, le Valais est décidément devenu moderne – à savoir pluraliste, pluriculturel, affranchi de la tutelle religieuse (sans devenir pour autant laïc), centré sur le bien-être et le confort individuels et misant sur les progrès techniques et scientifiques.

### ***Une image qui ne satisfait plus le DIP***

Les interventions individuelles ont un impact certain sur la manière qu'a le Département d'évaluer le développement pédagogique de l'Ecole normale des instituteurs. Suite au rapport dénonciateur de l'ancien président des normaliens, le Département de l'instruction publique conduit une enquête détaillée concernant la valeur de l'enseignement et les méthodes éducatives utilisées à l'Ecole normale des instituteurs auprès de tous les étudiants de deuxième jusqu'à ceux de cinquième année



(AEV, 4150-1987/35 vol. 63). A propos des méthodes éducatives, l'agressivité de certaines réponses recueillies laisse songeur : passé l'enthousiasme des débuts, l'expérience de la cogestion n'est plus comprise par des étudiants adolescents peu motivés à jouer le jeu de la confiance et de la loyauté mais fort enclins à profiter de ce qu'ils identifient comme les faiblesses du système, soit la confiance que leur accordent les professeurs et la direction. Pourtant, suite à cette enquête, le DIP ne prend encore aucune mesure directe contre la cogestion.

Deux ans plus tard, la situation ne s'est pas améliorée. En 1972, l'Abbé Truffer écrit sa déception relative aux problèmes rencontrés par l'école et pour lesquels des dispositions devraient être prises (*Quelques indications pour les professeurs de l'EN [...]*. 18.4.1972. AEV, 4150-1988/4 vol. 7). Le directeur mesure le poids du crédit perdu auprès des instances politiques alors que, de son côté, l'Ecole normale des institutrices est toujours citée en exemple par les dirigeants du Département, elle qui évolue à pas mesurés, sans rupture, dans une tranquille continuité. Le directeur connaît bien le mécontentement produit par sa gestion de l'école, les difficultés rencontrées par l'expérience de la cogestion et la distance qui sépare désormais l'Ecole normale des instituteurs des attentes du Département. Une reprise ferme au niveau de la conduite de l'internat est exigée de la part de l'exécutif politique, et cette reprise en main devra donner des résultats immédiats.

### ***Une tentative illégale de révocation du Directeur Truffer***

La valeur d'une école est « jugée à ses éléments de pointe ». Pour le Valais politique, l'Ecole normale des instituteurs en est l'élément par excellence, preuve en est le magnifique bâtiment qui a été offert pour loger l'institution de formation. Son image actuelle ne satisfait plus le DIP qui va jusqu'à demander au Provincial des Marianistes un changement à la tête de l'école (Notes manuscrites de trois entretiens menés avec des responsables du DIP et de la Province marianiste en été 1972. AEV, 41501993/38 vol. 19). Nous ignorons si la démarche, illégale en regard des conventions signées, a porté ses fruits. De fait, le directeur Truffer ne cédera sa place que deux ans plus tard, et, selon ses dires, de sa propre initiative, ayant accompli son devoir de recteur après le temps réglementaire en vigueur alors.

En entreprenant cette démarche, unique, semble-t-il, dans l'histoire des Ecoles normales du Valais, le Département de l'instruction publique s'imisce dans un domaine qui, d'après les conventions signées, ne lui appartient pas. En ce début des années 1970, aux yeux de la classe politique dirigeante, l'Ecole normale des instituteurs ne joue plus le rôle social qui lui a été assigné il y a plus d'un siècle. Elle s'engage, au contraire, dans la promotion d'attitudes nouvelles, individuelles. En favorisant une formation professionnelle pointue liée à l'expérimentation pédagogique que ne fonde plus la doctrine catholique romaine, l'institution de formation cherche à gagner une autonomie professionnelle. Le



monde politique qui la finance ne peut le concevoir. Une tentative de remise à l'ordre justifiée par la conduite de la politique cantonale de l'instruction s'est imposée.

### ***Le parti majoritaire s'insurge contre les innovations***

Les hostilités sur lesquelles bute l'École normale des instituteurs ne faiblissent pas. Telle que des souvenirs mythifiés l'a déposée dans la mémoire collective, affaiblie par les diverses attaques dont elle est l'objet depuis peu, l'institution devient le bouc émissaire responsable de la désintégration morale présumée de la jeunesse. Les innovations pédagogiques offrent un prétexte facile aux railleries que relaie à présent aussi une certaine presse. Ainsi, en 1973, Roger Lovey, éditorialiste et rédacteur en chef du journal d'opinion conservateur « Valais demain », tire une salve destructrice contre les nouvelles idées éducatives de l'École normale des instituteurs, soit la cogestion. Il y raille, en parodiant un discours imaginaire de la gauche politique, la volonté affichée par les novateurs de préparer à une société différente de celle que l'on a connue : « La désaliénation le libérera de toute une série de tabous qui l'avaient enserré jusqu'ici. La volonté de prise en main par l'homme de son destin, [rompant] le cordon ombilical qui l'attachait à un passé de croyances le plus souvent mythiques [et cherchant] exclusivement à s'assumer lui-même, [n'acceptant] d'autres règles de vie que celles qu'il aura jugé bon d'établir » (*Valais demain*, 6.4.1973, p. 1). L'ordre naturel et divin de la société catholique est ébranlé par la cogestion qui met en valeur le potentiel individuel des normaliens. Dans ce sens, l'expérience que mènent les Marianistes déplaît certainement. Les arguments utilisés pour la dénigrer ressemblent à ceux utilisés par le clergé, au début du 19<sup>e</sup> siècle, pour combattre l'enseignement mutuel – notamment contre l'idée que l'écolier ou l'étudiant peut être dirigé par ses pairs et non pas l'autorité légitime (Gagliardi & Luy, 1988; Périsset Bagnoud, 2007). L'éditorialiste renchérit : l'école n'a guère à se préoccuper de préparer à la société de demain, car l'école « est au service des familles; elle doit, de par sa nature et en vertu du droit toujours actuel des parents, aider ces derniers dans leurs tâches d'éducation ». S'arrogeant le statut de porte-parole des parents conservateurs et défendant en tant que tel des valeurs homogènes et unanimement partagées, il s'oppose à ce que des enfants soient initiés à ces responsabilités pour lui destructrices de l'ordre social traditionnel. Il reprend à son compte l'idée moderne d'un enfant appartenant à une famille spécifique avant d'être membre d'une société régie par une autorité politique, allant même jusqu'à mettre en garde les parents contre la confiance qu'ils accorderaient à l'ENG : « Et les parents feraient bien de prendre conscience du fait qu'ils ne peuvent plus se reposer aveuglément, en toute bonne foi, sur l'école. » Si les opi-



nions extrêmes de l'éditorialiste sont **connues**<sup>8</sup>, il n'en reste pas moins que sa position d'autorité dans le parti qui règne de manière hégémonique sur le canton donne du poids à son propos et conforte les inquiétudes déjà affichées par les responsables du Département de l'Instruction publique.

Le temps des innovations pédagogiques et, en particulier, celui de la cogestion est passé. Plus rien ne justifie, politiquement, leur maintien. Reste, pour le politique, à attendre le départ naturel de leur père spirituel, l'Abbé Truffer, en 1974, afin de remettre, selon l'expression courante dans le pays, *l'église au milieu du village*.

### **La restauration de l'autorité**

Dès son entrée en fonction en 1974, le nouveau directeur de l'Ecole normale des instituteurs, le père Johann Roten, s'attache à regagner la confiance perdue lors de l'expérience de la cogestion. Désormais, le projet de « participation » passera par une intégration plus forte des enseignants et des parents. Les étudiants, eux, regagnent leur statut d'étudiants. Un « guide du normalien » et un « livre blanc » sont rédigés (Roten 1973, 1978). Ils deviennent les outils conceptuels de l'établissement. Souhaitant garantir une formation globale des instituteurs, J. Roten mise sur la formation intellectuelle obtenue à force d'assiduité et de persévérance dans toutes les disciplines, sur l'engagement social et religieux dans le cadre des activités paroissiales et des mouvements de jeunesse dans les lieux mêmes de domicile des normaliens (*Orientations données aux élèves de probatoire*, du père Roten. *ÆV*, 4150-1988/38 vol. 18). Les options existantes sont redéfinies avec l'ensemble du corps professoral qui doit désormais s'impliquer activement dans le projet de formation et dans la méthodologie, quelle que soit la discipline d'enseignement : sont réécrits le projet éducatif, la structure et l'organisation de l'école, ses règles de vie et les programmes scolaires. L'ancrage de l'instituteur dans le paysage social et politique valaisan est affirmé comme étant prioritaire, répondant à la mission traditionnelle de l'Ecole normale. Les instituteurs sont éduqués pour le Valais. Autre aspect de changement : la réorganisation de l'internat. Son fonctionnement et sa structure sont dégagés de l'école et un directeur y est nommé. Ce point consomme la rupture d'avec le système antérieur. L'internat est devenu fonctionnel, facultatif; il répond désormais à la demande sociale et toutes les forces se concentrent sur la formation professionnelle des normaliens. Le temps de l'idéal éducatif que symbolisait l'expérience de la cogestion est définitivement révolu.

---

8. Roger Lovey, nommé procureur par le Grand Conseil en 1989, est connu pour son affiliation à l'Eglise schismatique et ultraconservatrice d'Ecône. Raboud, 1992, 1995.



## **L'expérience de la cogestion, un symbole instrumentalisé de l'évolution socio-politique régionale**

L'expérience de la cogestion, telle que nous l'avons décrite ici, a duré huit ans. C'est peu en regard de la durée de l'institution. Mais le poids symbolique de l'expérience dépasse de loin le seul facteur de la durée.

Lorsque l'institution réforme ses structures, s'approprie et interprète le concept de la cogestion pour étayer sa transformation globale, le contexte social l'y incite fortement. Le poids, bien trop lourd, de la tradition n'est plus supportable dans une société que la modernité a sortie de sa torpeur soumise. C'est aussi que les Ecoles normales, dans ce contexte mouvant et totalement inédit, sont en quête d'une nouvelle identité leur permettant de survivre, c'est à dire de répondre à la demande sociale tout en honorant la mission que leur confie l'Etat. Les vénérables institutions, dont celle des instituteurs de Sion, doivent devenir modernes – de cette modernité qui, ainsi que le relève Hameline (1998, p. 217), « n'est pas différenciable de la sécularisation de la société occidentale » et s'accompagne du « désenchantement à l'égard de la sacralisation chrétienne du monde ». Elles ne sont plus au service d'un idéal social univoque, instruments reproducteurs d'une structure éprouvée. Elles doivent à présent tendre vers la nouveauté, vers l'inédit, vers l'expérimentation, vers un rapport de plus en plus tourné vers la science et ses progrès afin de perdurer dans ce qui n'est, finalement, plus qu'un chant du cygne.

Dans ce moment historique où la tradition vacille et la sécularisation se généralise, chaque Ecole normale cherche sa voie désormais solitaire, glissant sans le vouloir vraiment dans le mouvement moderne de l'individualité pour tenter d'assurer une mission conciliant valeurs éprouvées et société moderne technique, scientifique, dans un défi éducatif à l'issue assurément incertaine. L'Ecole normale des instituteurs de Sion a choisi la rupture des propositions de l'éducation nouvelle pour tenter d'assurer sa pérennité. Le politique lui aussi y trouve son compte : pressé de maîtriser les nouvelles contingences sociales et désemparé devant les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, le politique soutient, dans un premier temps, l'expérience de Marianistes. L'aura historique de l'institution tenue par des religieux l'aurait-elle mise à l'abri des dérives modernistes tant honnies par les politiques ? Alors que l'Europe s'enflamme en 1968, le Valais se félicite d'avoir anticipé le mouvement en permettant l'expérience de la cogestion. L'instrumentalisation de l'innovation pédagogique par le monde politique est patente. D'ailleurs, lorsque au début des années 1970, le quotidien a intégré la modernité, l'a faite sienne, l'innovation courageuse du milieu des années 1960, restée fidèle à elle-même et ayant gagnée une certaine autonomie idéologique, est rejetée sans ménagement par ceux qui la louaient hier mais qui n'en ont plus guère besoin.

L'accueil public et politique fait aux expériences pédagogiques menées par l'Abbé Truffer dans le cadre de la réforme de l'Ecole normale des



instituteurs de Sion relève de la conjoncture, les innovations étant finalement elles-mêmes victimes d'une époque où les gouvernements transfèrent aux usagers du système des responsabilités qu'ils ne savent plus vraiment comment gérer. Pourtant, pédagogiquement, elles ont précédé le développement de la formation des enseignants valaisans sur plusieurs points. Ainsi, les deux cycles d'études introduits en Valais en 1968 préfigurent la tertiarisation de la formation des enseignantes et enseignants, effective dès 2001. La prise en compte des recherches et l'expérimentation de dispositifs pédagogiques pointus sont, aujourd'hui, à la base de toute formation professionnelle. L'individualisation des parcours de formation et l'accent mis sur la responsabilité individuelle sont au centre de tous les débats pédagogiques et politiques, notamment à propos de la lutte contre l'échec scolaire et des problèmes liés à la perte du sentiment de citoyenneté.

L'héritage des expériences pédagogiques menées par l'Abbé Truffer est difficile à estimer. Pourtant, malgré quelques résistances marginales liées notamment à l'appartenance politique de Célestin Freinet (Pitteloud & Berthod, 1982), l'école publique valaisanne a finalement adopté quelques dispositifs issus de propositions de l'éducation nouvelle, notamment ceux de la pédagogie active dans le domaine des sciences naturelles.

Et, revanche symbolique, la mémoire collective valaisanne reconnaît deux grandes périodes dans l'histoire de l'École normale des instituteurs (1846-1987): celle de la *tradition*, et celle de la *cogestion* (1966-1974).



## Références

- Biollaz, L. (1974). *La participation des élèves à l'Ecole normale des instituteurs du Valais. Sion, 1966-1974*. Mémoire de licence non publié. Genève : Ecole de psychologie et des sciences de l'éducation. Section de pédagogie.
- CDIP (1976). *Lehrerbildung von Morgen*. Rapport dit LEMO. Berne : Conférence des directeurs cantonaux de l'Instruction publique.
- CIRCE I (1972). *Plan d'études pour l'enseignement primaire de Suisse romande. Travail de la Commission interdépartementale de coordination de l'enseignement primaire*. Neuchâtel : CIIP/SR/TI et Office romand des services cantonaux des éditions et du matériel scolaire.
- Crettol, G. (1951). *L'autre défense nationale : la terre paysanne*. Sion : Fiorina et Pellet.
- Delsaut, Y. (1992). *La place du maître : une chronique des Ecoles normales d'instituteurs*. Paris : L'Harmattan.
- Gagliardi, J. & Luy, M.-M. (1988). *L'enseignement mutuel en Valais, miroir et champ de bataille d'une société. 1820-1830*. Mémoire de licence non publié. Genève : Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.
- Hameline, D. (1998). Modernité et archaïsme en pédagogie. In M. Soëtard & Ch. Jamet (Ed.), *Le pédagogue et la modernité* (pp. 207-238). Berne : Peter Lang.
- Hameline, D. (2002). *L'éducation dans le miroir du temps*. Lausanne : LEP Loisirs et pédagogie. Ed. coopératives du Sentier.
- Hoffer, P.-J. (1957). *Pédagogie marianiste*. Paris : Centre de documentation scolaire.
- Hofstetter, R. & Schneuwly, B. (Ed.). (2006). *Passion, fusion, tension : éducation nouvelle et sciences de l'éducation : fin du 19<sup>e</sup> – milieu du 20<sup>e</sup> siècle*. Berne : Peter Lang.
- Neill, A.-S. (1970/1992). *Libres enfants de Summerhill*. Paris : Folio / Gallimard.
- Périsset Bagnoud, D. (2003). *Vocation : régent, institutrice. Jeux et enjeux autour de la formation des enseignants du Valais romand, 1846-1996*. Sion : Archives cantonales, Cahier Vallesia n° 10.
- Périsset Bagnoud, D. (2007). « Touche pas à mon école ». Permanence et changement dans l'organisation de l'enseignement. L'enseignement mutuel. In M. Gather Thurler & O. Maulini (Eds), *L'organisation du travail scolaire : enjeu caché des réformes éducatives ?* Québec : Presses Universitaires; coll. Recherche et intervention.
- Pitteloud, R. & Berthod, R. (1982). *L'école à tous les vents*. Sion : Renouveau Rhodanien.
- Raboud, I. (1992). *Temps nouveaux, vents contraires. Ecône et le Valais*. Sierre : Monographic.
- Raboud, I. (1995). Le Mouvement conservateur et libéral valaisan : son idéologie, ses liens avec Ecône et Jean-Marie Le Pen et les raisons de son échec. In S. Chappaz-Wirthner & C. Dubuis (Eds.), *Tribuns, tribunes, le discours politique en Valais* (pp. 49-60). Cahiers d'ethnologie n° 4. Sion : Editions des Musées cantonaux du Valais.
- Roten, J. (1978). *Le guide du normalien. Théorie et pratique à l'Ecole normale des instituteurs du Valais*. Sion : ENG.
- Roten, J. (1979). Livre blanc. *Echo normalien, 15*, tiré à part. Sion : ENG
- Truffer, B. (1972). «Co-responsabilité à l'école : mode passagère ou institution d'avenir ?», manuscrit pour *Etudes pédagogiques, 1972*. AEV, 4150-1988/4 vol 1.



**Abréviations**

AEV	Archives de l'Etat du Valais
CE	Conseil d'Etat
CCEPM	Commission cantonale de l'enseignement primaire et ménager
DIP	Département de l'instruction publique
EN	Ecole normale
ENG	Ecole normale des garçons (instituteurs)

**Sources manuscrites : Archives de l'Etat du Valais (AEV)**

Archives du Département de l'Instruction publique, cote 4150.

Protocoles ordinaires des décisions du Conseil d'Etat. Cote 1101.

**Sources imprimées : revues et journaux**

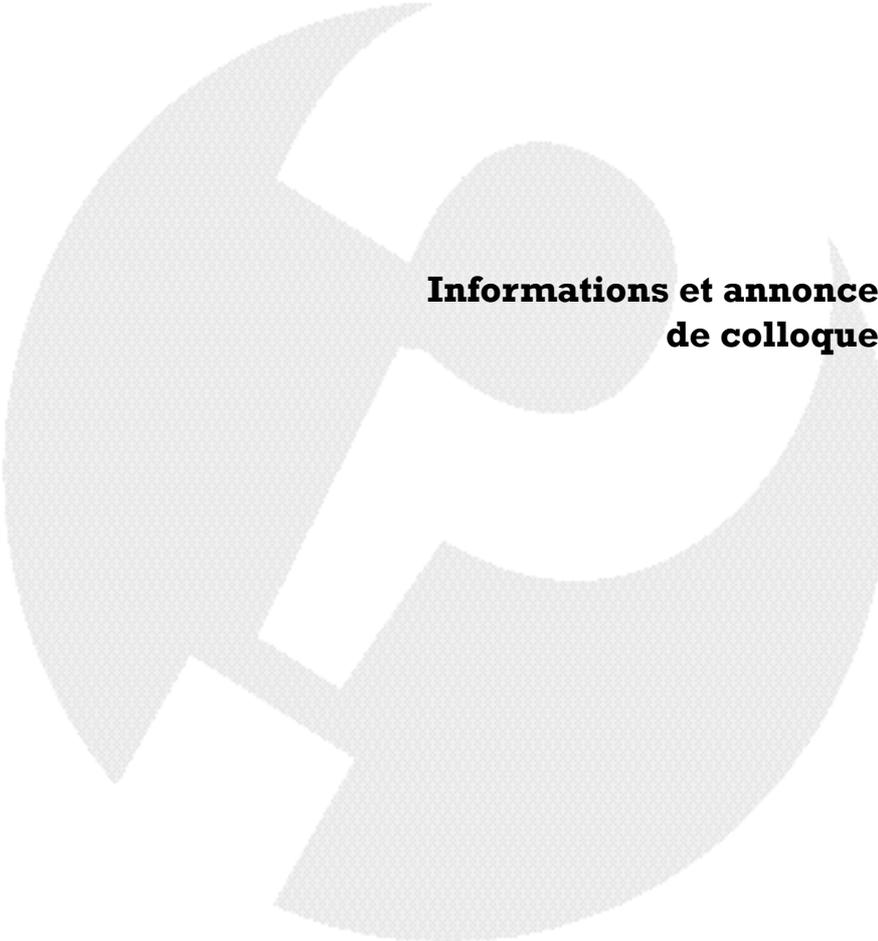
*L'Echo normalien*, journal de l'Ecole normale des instituteurs (ENG), 47 numéros, 1964-1979

*Nouvelliste du Valais*, presse quotidienne, 1903-1968

*Feuille d'Avis du Valais*, presse quotidienne, 1903-1968

*Valais demain (VS demain)*, organe du Parti démocrate-chrétien valaisan, dès 1970





**Informations et annonces  
de colloques**

